

DEUXIEME PARTIE

LISTE DES SUBSTANCES PROVISOIREMENT ADMISES

Numéro d'ordre	Substances	Restrictions			Conditions d'emploi et avertissement à reprendre obligatoirement sur l'étiquetage
		Champ d'application et/ou usage	Concentration maximale autorisée dans le produit cosmétique fini	Autres limitations et exigences	
a	b	c	d	E	f
1	Basic blue 7 (N° CAS 2390-60-5)	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	0,2%		Peut provoquer une réaction allergique
2	2-Amino-3-nitrophenol (N° CAS 603-85-0) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant oxydant pour la coloration des cheveux	a) 3,0% b) 3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	a) b) Peut provoquer une réaction allergique
3	4-Amino-3-nitrophenol (N° CAS 610-81-1) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant oxydant pour la coloration des cheveux	a) 3,0% b) 3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	a) b) Peut provoquer une réaction allergique
4	2,7-Naphthalenediol (N° CAS 582-17-2) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	
5	m-Aminophenol (N° CAS 591-27-5) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	Peut provoquer une réaction allergique
6	2,6-Dihydroxy-3,4-dimethylpyridine (N° CAS 845-40-47-6) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	Peut provoquer une réaction allergique
7	4-Hydroxypropylamino-3-nitrophenol (N° CAS 92952-81-3) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration	a) 5,2%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application	a) b) Peut provoquer une réaction allergique

		des cheveux	b) 2,6%	est de 2,6%	
8	6-Nitro-2,5-pyridinediamine (N° CAS 69825-83-8) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	3,0%		Peut provoquer une réaction allergique
9	HC Blue No 11 (N° CAS 23920-15-2) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 3,0% b) 2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	a) b) Peut provoquer une réaction allergique
10	Hydroxyethyl-2-nitro-p-toluidine (N° CAS 100418-33-5) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 2,0% b) 1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	a) b) Peut provoquer une réaction allergique
11	2-Hydroxyethylpicramic acid (N° CAS 99610-72-7) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 3,0% b) 2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	a) b) Peut provoquer une réaction allergique
12	p-Methylaminophenol (N° CAS 150-75-4) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	Peut provoquer une réaction allergique
13	2,4-Diamino-5-methylplenoxyethanol (N° CAS 141614-05-3) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	Peut provoquer une réaction allergique
14	HC Violet No 2 (N° CAS 104226-19-9) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	2,0%		
15	Hydroxyethyl-2,6-dinitro-p-anisidine (N° CAS 122252-11-3) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	3,0%		Peut provoquer une réaction allergique
16	HC Blue No 12 (N° CAS 104516-93-0) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 1,5% b) 1,5%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,75%	a) b) Peut provoquer une réaction allergique
17	C6 2,4-Diamino-5-methylphenetol (N° CAS 113715-25-6) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	Peut provoquer une réaction allergique

18	1,3- Bis-(2,4-diaminophenoxypropane _(N° CAS 81892-72-0) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	Peut provoquer une réaction allergique
19	C 6 3-Amino-2 ,4-dichlorophenol (N° CAS 61693-43-4) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	Peut provoquer une réaction allergique
20	Phenyl methyl pyrazolone (N° CAS 89-25-8) et ses	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	0,5%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,25%	
21	2-Methyl-5-hydroxyethylaminophenol (N° CAS 55302-96-0) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	Peut provoquer une réaction allergique
22	Hydroxybenzomorpholine (N° CAS 26021-57-8) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	Peut provoquer une réaction allergique
23	1,7-Naphthalenediol (N° CAS 575-38-2) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,5%	Peut provoquer une réaction allergique
24	HC Yellow No 10 (N° CAS 109023-83-8) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	0,2%		
25	2,6-Dimethoxy-3,5-pyridinediamine (N° CAS 85679-78-3) et ses sels	Colorant oxydant pour la coloration des cheveux	0,5%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,25%	Peut provoquer une réaction allergique
26	HC Orange No 2 (N° CAS 5502-96-0) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	1,0%		
27	HC Violet N° 1 (N° CAS 82576-75-8) <u>et ses sels</u>	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 0,5% b) 0,5%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,25%	
28	3-Methylamino-4-nitrophenoxyethanol (N° CAS 59820-63-2) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	1,0%		

29	2-Hydroxyethylamino-5-nitroanisole (N° CAS 66095-81-6) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	1,0%		
30	2-Chloro-5-nitro-N-hydroxyethyl-p-phenylenediamine (N° CAS 50610-28-1) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 2,0% b) 1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
31	C6 HC Red No 13 (N° CAS 94158-13-1) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 2,5% b) 2,5%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,25%	
32	1,5-Naphthalenediol (N° CAS 83-56-7) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,5%	
33	Hydroxpro-pyl bis (N-hydroxyethyl-phenylenediamine) (N° CAS 128729-30-6 et ses sels)	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	Peut provoquer une réaction allergique
34	o-Aminophenol (N° CAS 95-55-6) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
35	4-Amino-2-hydroxytoluene (N° CAS 2835-95-2) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	
36	C6 2,4 -Diaminophenoxyethanol (N° CAS 66422-95-5) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	4,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 2,0%	
37	2-Methylresorcinol (N° CAS 608-25-3) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
38	4-Amino-m-cresol (N° CAS 2835-99-6) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	

39	2-Amino-4-hydroxyethylaminoanisol (N° CAS_83763-47-7 et ses sels)	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%
40	3,4-Diaminobenzoic acid (N° CAS 619-05-6)	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%
41	6-Amino-o-cresol (N° CAS 17672-22-9) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%
42	2-Aminomethyl-p-aminopenol (N° CAS 79352-72-0) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%
43	Hydroxyethylamino-methyl-p-aminophenol (N° CAS 110952-46-0) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%
44	Hydroxyethyl-3,4-methylenedioxyaniline (N° CAS 81329-90-0) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%
45	C6 Acid Black 52 (N° CAS 3618-58-4) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%
46	2-Nitro-p-phenylenediamine (N° CAS 5307-14-2) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 0,3% b) 0,3%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,15%
47	HC Blue No 2 (N° CAS 33229-34-4) et ses sels	Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	2,8%	
48	3-Nitro-p-hydroxythethylaminophenol (N° CAS 65235-31-6) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 6,0% b) 6,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 3,0%

49	4-Nitrophenyl aminoethylurea (N° CAS 27080-42-8) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 0,5% b) 0,5%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,25%	
50	HC Red No 10+HC Red No 11 (N° CAS 95576-89-9+95576-92-4) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 2,0% b) 1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
51	HC Yellow No 6 (N° CAS 104333-00-8) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 2,0% b) 1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
52	HC Yellow No 12 (N° CAS 59320-13-7) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 1,0% b) 0,5%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 0,5%	
53	C6 HC Blue No 10 (N° CAS 102767-27-1) et ses sels	Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux	2,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
54	HC Blue No 9 (N° CAS 114087-47-1) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 2,0% b) 1,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
55	2-Chloro-6ethylamino-4-nitrophenol (N° CAS 131657-78-8) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	a) 3,0% b) 3,0%	En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,5%	
56	2-Amino-6chloro-4-nitrophenol (N° CAS 6358-09-4) et ses sels	a) Colorant d'oxydation pour la coloration des cheveux b) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux		En combinaison avec du peroxyde d'hydrogène, la concentration maximale d'utilisation à l'application est de 1,0%	
58	Acid Red 33 (N° CAS 3567-66-6) et ses sels	a) Colorant non oxydant pour la coloration des cheveux	2,0 %		